

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'ATTICHES

Par arrêté du 7 mars 2024, affiché en Mairie d'Attiches et dans les bureaux de Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Vice-Président à l'aménagement de Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Modification de droit commun n°3 du PLU de la commune d'Attiches.

L'enquête publique se déroulera en mairie d'Attiches (siège de l'enquête) et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée de 33 jours consécutifs du

Jeudi 28 mars 2024 à 9h00 au Lundi 29 avril 2024 à 17h00

M. Olivier THEETTEN a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille. Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, contenant entre autres l'avis de l'Autorité Environnementale, tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h, le mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h30, le vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi, de 9h30 à 12h ainsi que dans les locaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : attiches.com et pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Attiches (45 rue Jean-Baptiste Collette 59551 ATTICHES) et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie d'Attiches et des bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.
- en les adressant par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie d'Attiches ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepubliqueattiches@pevelecarembault.fr. Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la cc. Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie d'Attiches (Salle des mariages) les jours suivants :

- Vendredi 29 mars de 14h00 à 17h00
- Jeudi 4 avril de 9h00 à 12h00
- Samedi 20 avril de 9h00 à 12h00
- Lundi 29 avril de 14h00 à 17h00.

Lors de la clôture de l'enquête (le lundi 29 avril 2024 à 17h00), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel transmettra à Monsieur le vice-président à l'aménagement de la cc. Pévèle Carembault un procès-verbal de synthèse des contributions écrites ou orales auquel l'intercommunalité pourra répondre sous 15j. De même, dans un délai de 30j à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à ce même vice-président le dossier d'enquête, accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Attiches et mise sur les sites internet de la commune et de l'intercommunalité pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des contributions sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification du PLU d'Attiches, il pourra, aux vues des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des ajustements aux projets.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault (plui@pevelecarembault.fr)